

Crèche parentale

DÍROUËT'

Projet social

Avril 2021

Sommaire

Introduction	3
I. Historique de la crèche	4
II. Caractéristiques du territoire	5
1. Caractéristiques socio-démographiques	5
2. L'offre de garde des enfants dans l'arrondissement	7
III. Organisation générale de la crèche	8
1. Description de la structure	8
2. Calendrier d'ouverture et horaires	9
3. Le personnel de la crèche	9
4. Les intervenant·e·s	10
Médecin de crèche	10
Psychologue	10
Intervenant·e lectures et contes	10
Intervenant·e éveil musical	10
5. Les conditions d'inscription	10
étape 1 : les premiers renseignements	10
étape 2 : le rendez-vous	11
étape 3 : la participation à une réunion	11
étape 4 : le dossier d'accueil	11
6. Le coût pour les familles	11
IV. Les relations avec les organismes extérieurs	12
1. La CAF	12
2. La mairie de Paris	13
3. La Protection Maternelle Infantile (PMI)	13
4. L'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP)	14
5. Les centres de formation	15
6. Le centre Paris Anim' Daviel	15
7. Les bibliothèques municipales du XIII ^e	15
8. L'Amicale des Jardins de l'Îlot 13	16
V. Les valeurs de la crèche	16
1. Des parents acteurs	16
Permanence d'une demi-journée par famille et par semaine	17
Affectation d'une commission par famille	17
Assemblées générales et réunions	17
Week-ends bricolage	17

2. Favoriser les échanges et la coopération entre parents et EJE	17
3. Un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille	18
L'accueil d'enfants porteurs de maladie chronique	18
4. Créer du lien social	19
5. Faire vivre le multilinguisme dans une structure Petite Enfance	19
6. L'accueil des apprenti·e·s et des stagiaires	20
7. Une démarche de développement durable	21
L'alimentation	21
Les produits d'hygiène et d'entretien	22
Les déchets	22
Le matériel	22
VI. L'investissement des familles, une demande actuelle	23
1. Un accueil individualisé, souple et de qualité	23
2. Une dynamique interculturelle	23
3. Un lieu convivial qui favorise le lien social	23
4. Des parents acteurs dans les décisions qui concernent leur(s) enfant(s)	24
5. Le partage et l'entraide	24
6. Une crèche qui s'intéresse au respect de l'environnement et qui est ouverte sur la nature	24
Conclusion	25
Annexes	26
Annexe 1 : Données chiffrées de l'INSEE entre 2007 et 2017	26
1. Situation géographique de la crèche	26
2. Éléments démographiques	26
3. Données socio-économiques	27
La ventilation de la population par CSP	27
L'habitat et le logement	27
Le chômage et l'insertion	27
L'emploi	27
4. L'offre de garde des enfants dans l'arrondissement	27
Annexe 2 : Situation de la crèche dans le XIII ^e arrondissement de Paris	29
Annexe 3 : Plan du rez-de-chaussée de la crèche	30
Annexe 4 : Plan du sous-sol de la crèche	31
Annexe 5 : Calcul des cotisations parentales et montants planchers et plafonds	32

Introduction

Depuis le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000¹, l'ensemble des établissements accueillant des enfants de moins de six ans doit se doter d'un projet d'établissement qui comprend un projet éducatif, un projet de fonctionnement et un projet social. Suite aux évolutions réglementaires apportées par les décrets n° 2007-206 du 20 février 2007 et n° 2010-613 du 7 juin 2010¹, les Établissements Accueillant de Jeunes Enfants (EAJE) doivent prendre en compte la place des parents dans le règlement de fonctionnement. Ils doivent également veiller à bien s'intégrer dans leur environnement urbain, social, économique et culturel.

La crèche parentale Pirouett', qui fonctionne grâce à des fonds publics, est assujettie à ces textes. Le document ci-dessous constitue son projet social. Il définit ses valeurs et la place de ses actions au sein du quartier de la Glacière, situé dans le XIII^e arrondissement de Paris. Un tel texte a pour vocation de réinterroger les pratiques professionnelles et le rôle des familles.

Ce point est aussi l'occasion de communiquer avec l'extérieur de notre structure, renforçant ainsi notre lien auprès de la population locale et de nos partenaires. Une crèche peut participer à redynamiser la vie d'un quartier, être un espace de rencontres entre les parents et les professionnel·le·s², un lieu où des familles nouvellement installées viennent pour créer un lien social.

Dans un premier temps, nous présenterons la crèche et son historique (I.). Ensuite, nous définirons les caractéristiques du territoire dans lequel Pirouett' est implantée (II.). Nous présenterons l'organisation de la crèche (III.) et comment elle travaille avec les organismes extérieurs (IV.). Enfin, nous montrerons les valeurs que prône la crèche parentale Pirouett' (V.) et l'investissement que cela représente pour les familles (VI.).

¹ Ministère des Solidarités et de la Santé. (s. d.). Accueil de la petite enfance Guide pratique. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Accueil_de_la_petite_enfance.pdf

² Dans ce document, nous avons fait le choix d'utiliser l'écriture inclusive et d'avoir recours au point médian. Ce système permet d'inclure de manière systématique les deux genres. Cette décision a été votée à l'assemblée des parents.

I. Historique de la crèche

La crèche parentale Pirouett' est une association loi 1901. Elle accueille à temps plein 16 enfants âgés entre 10 mois et 3 ans.

Les parents des enfants présents à la crèche sont les membres de l'association. Ils en sont les gestionnaires. Ils gèrent la crèche bénévolement en occupant des commissions (présidence, contrat-paie, alimentation, etc.). Ils aident également à l'accueil des enfants, effectuent des permanences à la crèche (5h par semaine par enfant inscrit) et participent à l'entretien des locaux (achat de fournitures, bricolage, etc.). Ils sont accompagnés par une équipe d'Éducateur·rices de Jeunes Enfants (EJE), professionnel·le·s spécialisé·e·s de la petite enfance, salarié·e·s de la crèche. Cette équipe accueille les enfants au quotidien et veille à l'application du projet pédagogique et du règlement intérieur.

L'association Pirouett' a été créée le 19 avril 1989 par un groupe de parents. Malheureusement, ils n'ont pas trouvé de local adapté pour commencer l'accueil des enfants. Ce n'est qu'en 1994 que la crèche s'installa dans une ancienne halte-garderie de la Croix-rouge, au 147 boulevard Blanqui, où elle y accueille les premiers enfants à partir du 24 octobre de cette même année. La crèche accueillait alors 12 enfants âgés de 4 mois à 3 ans.

Les motivations de ce groupe de parents étaient multiples. Tout d'abord, ils s'étaient chacun heurtés au constat du manque de places en crèche dans le XIII^e arrondissement. Ensuite, la rigidité des conditions d'accueil était un obstacle : il n'existait pas de solutions pour les parents qui travaillaient à temps partiel, les crèches répondant en priorité aux demandes des parents travaillant à temps plein. De plus, à l'époque, les haltes-garderies n'accueillaient les enfants que 2 demi-journées par semaine et souvent à partir de l'âge de la marche. Les solutions de garde à domicile étaient aussi difficiles d'accès : coûteuses, avec des assistant·e·s maternel·le·s peu nombreux·ses. Les logements des parents à Paris étaient aussi petits. Ils se prêtaient mal à une garde à domicile et les parents n'étaient pas sûrs de trouver une personne de confiance. Confrontés à ces difficultés et vivant dans le même quartier, ils ont alors entrepris la création de la crèche parentale Pirouett'.

À travers cette crèche, les parents souhaitaient également participer activement à l'éducation de leur(s) enfant(s) et offrir un mode d'accueil, d'éveil et d'échange souple dans son fonctionnement.

Ils avaient le désir de créer un lieu de vie où se retrouvent, dans un quotidien partagé, parents, enfants et professionnel·le·s. Ils souhaitaient notamment faire appel aux compétences de chacun·e et notamment des pères qu'ils trouvaient « trop souvent effacés durant la petite enfance »³. Enfin, ils voulaient former un réseau de parents solidaires et favoriser les échanges dans une grande ville où, d'après eux, « les relations de voisinage sont souvent inexistantes »³.

Dès son origine, les parents considéraient la crèche parentale comme un lieu ouvert, en particulier grâce à la participation des familles. D'après eux, « Les différences individuelles confrontent les enfants à une diversité profonde avec laquelle ils apprennent à vivre et à s'enrichir »³. Ils souhaitaient enfin que cette crèche soit ouverte sur la vie du quartier.

³ Archives de la crèche parentale Pirouett'

II. Caractéristiques du territoire

1. Caractéristiques socio-démographiques



La crèche Pirouett' est située dans le XIII^e arrondissement de Paris, à proximité de la « Buttes aux cailles », dans le quartier de la Maison Blanche et à la limite du quartier de Croulebarbe. Elle est à la frontière du XIII^e, du V^e et du XIV^e arrondissement (Voir *Annexe 2 : Situation de la crèche dans le XIII^e arrondissement de Paris*).

En 2017, la population de l'arrondissement s'élevait à 182 099 habitant·e·s. C'est le 5^e arrondissement le plus peuplé de Paris. Il abrite de nombreux couples avec enfants (16 343 en 2017). Son taux de natalité est similaire à la moyenne nationale (11,4 ‰)⁴. La crèche est située dans une partie de l'arrondissement relativement mixte, socialement parlant. Des grands ensembles ont été construits dans ce quartier, permettant l'accueil d'une population aux revenus modestes ou intermédiaires, exerçant à l'origine une activité d'employé·es ou ouvrier·ères. Au nord du boulevard Blanqui, se trouvent des logements plus huppés datant du XIX^e siècle ou d'architecture des années 1960 à 1970.

Les bâtiments, composant l'îlot sur lequel est située la crèche, ont été érigés en 1959. À l'initiative d'une politique d'aménagement visant à faire disparaître les logements insalubres dans Paris, des opérations d'urbanisme ont transformé l'organisation des quartiers par la destruction et la reconstruction du bâti. Le conseil municipal de Paris avait identifié dix-sept (17) îlots insalubres dans toute la capitale. Celui compris entre le boulevard Blanqui, la rue de la santé et la rue de la glacière était l'îlot 13. À forte vocation industrielle grâce à la présence de la rivière la Bièvre, l'îlot avait été rattaché à Paris en 1860 au détriment de Gentilly. Sa structure sociale était principalement constituée de personnes aux revenus modestes : ouvrier·ères, employé·es ou artisan·es.

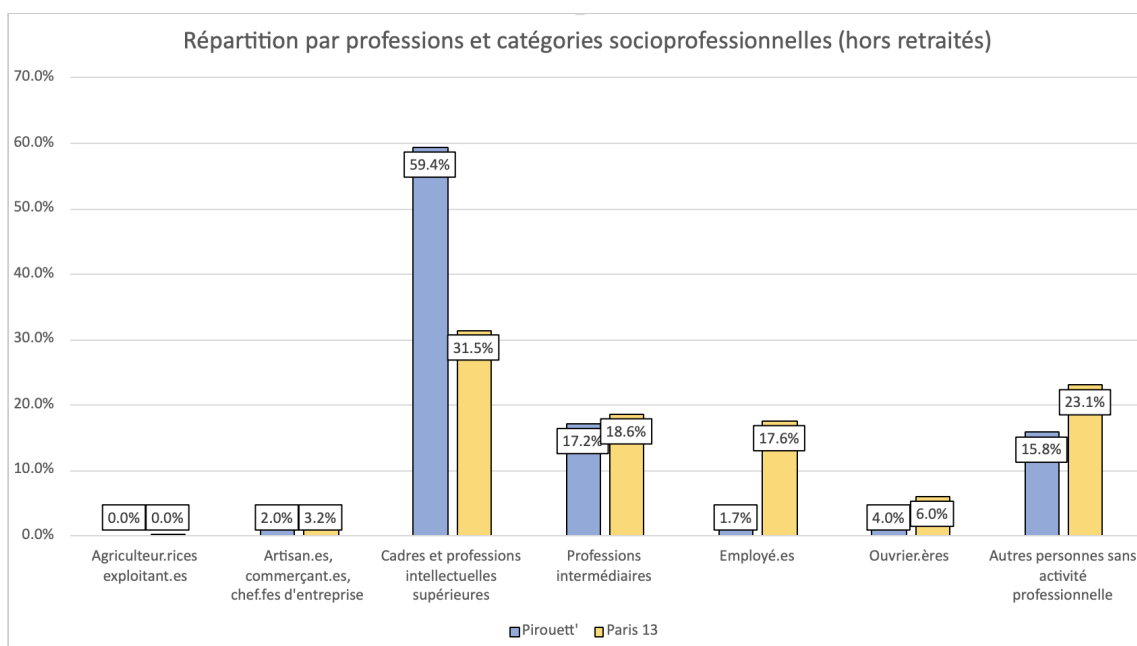


⁴ INSEE. (2016, 30 juin). *Étrangers - Immigrés en 2013*. INSEE.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2020940?sommaire=2106113&geo=COM-75113>

Aujourd'hui composé de 7 copropriétés pour 850 logements dont 20% de logements sociaux, on comptait avant sa reconstruction : 96 commerces, 24 industries (dont la brasserie La Lutèce) et 27 artisan·es pour presque 2000 habitant·es. Il n'y avait pas de tout-à-l'égout ni d'éclairage urbain en 1955.

L'arrondissement est également très cosmopolite. En 2013, la population immigrée représentait 21,5 % de la population totale du XIII^e arrondissement⁵. Cela se retrouve dans la population accueillie au sein de la structure. En effet, depuis 2017, la crèche a accueilli 21 enfants (sur 48 enfants) dont au moins un des deux parents était d'origine étrangère (Voir *Annexe 1 : Données chiffrées de l'INSEE entre 2007 et 2017*).

Lorsque nous comparons la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles des parents de Pirouett⁶ à l'ensemble du XIII^e arrondissement hors retraités, il est intéressant de remarquer que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est sur-représentée au sein du collectif des parents. Cette proportion est deux fois plus importante dans l'association que dans le reste de l'arrondissement. À contrario, le nombre d'employé·es est très faible, car quasiment absent·es de la représentation. Dans une mesure plus réduite, les personnes sans activité sont moins présentes de presque 8 points. Néanmoins, les parts des artisan·es, professions intermédiaires et ouvrier·ères sont très proches des valeurs rencontrées dans le XIII^e.



Ce constat a des conséquences sur le revenu moyen des familles. En moyenne de 2018 à 2020, ces dernières déclarent des revenus de 55,540 €. En 2018, pour l'ensemble du XIII^e, 83,3 % des ménages déclaraient un revenu inférieur à 50,000 €⁷.

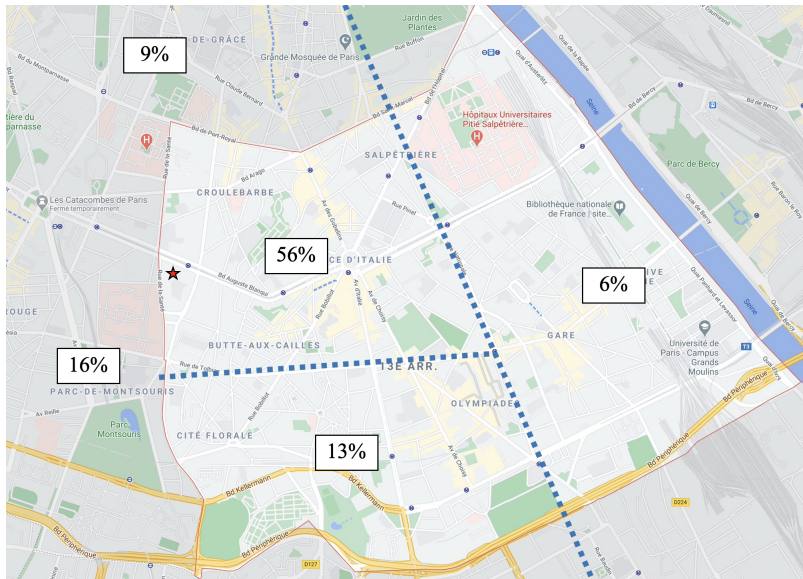
⁵ INSEE. (2021, 18 janvier). *Dossier complet Commune de Paris 13^e Arrondissement (75113)*. INSEE.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75113>

⁶ Étude réalisée par la commission Accueil Nouvelles Familles sur une population de 303 personnes pour les rentrées de 2016 à 2020.

⁷ Source DGFIP, Bureau des études statistiques en matière fiscale, déclaration de revenus par commune en 2018 pour la localité Paris, sur www.impots.gouv.fr.

Nous pouvons donc en conclure que le modèle proposé par Pirouett' attire de façon plus importante les cadres et professions intellectuelles supérieures disposant de revenus élevés. Nous posons l'hypothèse que cela est dû aux contraintes organisationnelles de la crèche parentale (*demi-journée*



de permanence, présence aux réunions, tâches en commission...), aux plages horaires d'ouverture ou à la situation de la crèche dans l'arrondissement. En effet, en affinant la localisation des familles⁸, il est constaté que 56% d'entre elles étaient dans le quart Nord-Ouest du XIII^e (délimité par la rue Tolbiac et la rue Nationale), 13% étaient du quart Sud-Ouest du XIII^e et 6% étaient localisées dans le reste du XIII^e. Enfin, 16% des familles venaient du XIV^e et 9% d'autres arrondissements. Les localisations les plus représentées sont réputées plus aisées que la moyenne du XIII^e.

2. L'offre de garde des enfants dans l'arrondissement

En 2014, le nombre de places d'accueil des jeunes enfants (0 à 3 ans) s'élevait à 4 400, soit une offre d'accueil de 72 places pour 100 enfants. Cette offre est supérieure à la moyenne parisienne (65,2 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2015) et à la moyenne nationale (64,8 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2015)⁹. L'indicateur d'accueil global calculé à l'échelle des arrondissements montre que les arrondissements du centre et du sud de Paris se caractérisent par l'offre d'accueil la plus dense. En effet, les arrondissements du centre et du sud de Paris sont ceux qui ont le plus grand nombre d'EAJE et d'assistant·e·s maternel·le·s¹⁰. En 2021, le XIII^e arrondissement comptait 197 assistantes maternelles agréées¹¹.

⁸ Étude réalisée par la commission Trésorerie adjointe à partir des déclarations des parents de 2018 à 2020.

⁹ Institut Montaigne. (2019). *Ouvrir 4 000 nouvelles places en crèche*.

<https://www.institutmontaigne.org/municipales-2020/paris/anne-hidalgo/ouvrir-4-000-nouvelles-places-en-creche>

¹⁰ Atelier Parisien d'Urbanisme. (2014, janvier). *L'accueil de la petite enfance à Paris*.

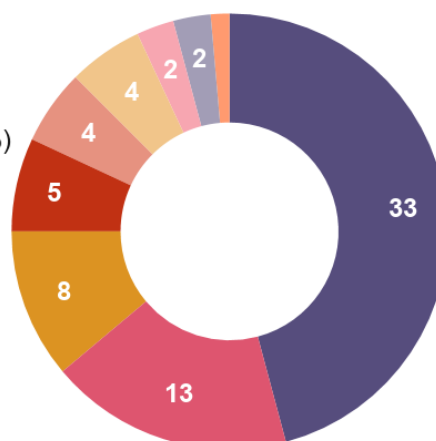
<https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:eCYO136q7gcJ:https://www.apur.org/fr/nos-travaux/accueil-petite-enfance-paris-lieux-perspectives+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&client=firefox-b>

¹¹ Annuaire mairie. (2021a). *Garde d'enfant au 13ème arrondissement de Paris*.

<https://www.annuaire-mairie.fr/garde-enfant-paris-13e-arrondissement.html>

Les 72 EAJE présents dans le XIII^e arrondissement se répartissent de la manière suivante :

- 1. Crèches collectives municipales (46%)
- 2. Crèches ou haltes-garderies associatives (20%)
- 3. Haltes-garderies et multi-accueils municipaux (11%)
- 4. Crèches hospitalières (7%)
- 5. Crèches familiales (6%)
- 6. Jardins d'enfants pédagogiques (6%)
- 7. Multi-accueils associatifs (<2%)
- 8. Crèches parentales (<2%)
- 9. Jardin d'enfants municipal (<1%)



Le XIII^e arrondissement de Paris présente donc un nombre de places d'accueil assez important et diversifié, que vient compléter la crèche parentale Pirouett².

III. Organisation générale de la crèche

1. Description de la structure

La crèche est située au rez-de-chaussée d'un immeuble de 12 étages dont la conception et la réalisation datent des années 1960. Elle s'étend sur une surface d'environ 130 m² au rez-de-chaussée (et la même surface au sous-sol). Le local est loué à un propriétaire privé.

La crèche dispose au rez-de-chaussée (Voir *Annexe 3 : Plan du rez-de-chaussée de la crèche*) :

- d'un sas d'entrée avec les casiers des enfants, un WC adulte et un lavabo ;
- d'un dortoir avec 16 lits répartis sur 2 niveaux ;
- d'un espace pour les plus petits ;
- d'un espace pour les plus grands avec une grande structure motrice ;
- d'une salle de bain avec un lavabo pour les enfants, 2 WC enfants et 2 espaces de change ;
- d'une salle pour les jeux d'eau ;
- d'une salle à manger ;
- d'une cuisine ;
- d'un grand jardin de 350 m² mis à disposition par la copropriété.

Au sous-sol (Voir *Annexe 4 : Plan du sous-sol de la crèche*), il y a :

- une pièce regroupant le local à poussettes, un espace de détente pour les professionnels et un espace de stockage pour les denrées, les produits d'hygiène et les jeux ;
- une pièce pour le réfrigérateur et le congélateur ;
- une buanderie pour le lave-linge, le sèche-linge et le lave-vaisselle pour le lavage des jouets ;
- une pièce avec le bureau de la responsable technique, un espace de stockage pour les documents administratifs et un autre pour l'atelier bricolage¹².

¹² Règlement intérieur de la crèche - Édition 2018.

2. Calendrier d'ouverture et horaires

La crèche est ouverte du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8h30 à 18h30. Elle est fermée une semaine entre Noël et le jour de l'an et durant 4 semaines en été. Un calendrier d'ouverture de la crèche est établi annuellement par vote en Assemblée Générale.

Les horaires d'ouverture et de fermeture de la crèche peuvent être modifiés durant les périodes où il y a moins d'enfants ou en cas de sous-effectif chez les professionnel·le·s. La crèche est également ouverte en dehors des horaires officiels pour les réunions ou pour des manifestations festives¹³.

3. Le personnel de la crèche

Le personnel de la crèche¹⁴ est composé :

- d'un·e responsable technique, EJE de formation. Ce·tte responsable technique est également référent·e d'un groupe de quatre enfants. En plus de ses missions en tant qu'EJE, elle ou il assure l'encadrement de l'équipe et des tâches administratives. L'un de ses rôles est de favoriser le lien entre les parents et l'équipe ;
- de trois éducateur·rices de jeunes enfants, travaillant à temps plein. Chacun·e est référent·e d'un groupe de 4 enfants. Ces EJE veillent à la qualité de l'accompagnement individuel et collectif des enfants. Avec les parents, elles et ils sont garant·e·s du respect du règlement intérieur et du projet pédagogique. À travers le dialogue en équipe et avec les parents, elles et ils participent à l'évolution de ce projet ;
- de deux apprenti·e·s en formation d'EJE, travaillant pendant 3 ans à la crèche, en parallèle de leur formation. Avec l'équipe et les parents, elles et ils veillent au bon déroulement de la vie à la crèche. Elles travaillent sous la responsabilité des EJE ;
- des stagiaires en formation d'EJE. Ces stagiaires sont sous la responsabilité des EJE ;
- d'un·e cuisinier·e-agent·e de service sous contrat de 33 heures hebdomadaire. Cet·te agent·e prend en charge la préparation quotidien des repas en collaboration avec la Commission Alimentation et la ou le responsable technique, et s'occupe du nettoyage de la crèche chaque soir ;
- d'un·e agent·e de service sous contrat de 20 heures par mois qui nettoie la crèche le week-end.

¹³ Règlement intérieur de la crèche édition 2018

¹⁴ Fiches de poste des professionnel.les

4. Les intervenant·e·s

a) Médecin de crèche

La ou le médecin est un·e intervenant·e obligatoire de la crèche. Son rôle est d'être complémentaire avec la Protection maternelle et infantile (PMI). La ou le médecin est garant·e de la santé physique et mentale des enfants dans la collectivité, assure les visites d'admission et le contrôle des vaccinations des enfants et réalise le suivi des enfants accueillis avec un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Elle ou il définit également les protocoles d'hygiène, de sécurité et les actions à faire en situation d'urgence. Elle ou il veille aussi à l'application des mesures d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

La ou le médecin de la crèche participe à certaines réunions organisées par la crèche. Elle ou il répond aux questions d'ordre médical lors de certaines réunions d'équipe, intervient dans des réunions pédagogiques pour former le personnel et les parents aux gestes d'urgence et rappelle les protocoles (ex : conduite à tenir en cas de fièvre, de convulsion, etc.). Elle ou il échange aussi autour de thématiques comme l'alimentation, la vaccination, les maladies à éviction, etc. Elle ou il dispose d'un contrat de 15h par an, réparties en fonction des besoins de la crèche ;

b) Psychologue

Un·e psychologue clinicien·ne intervient à la demande de l'association pour former dans son champ de compétences. Elle ou il accompagne l'équipe des éducateur·rices par l'analyse des pratiques professionnelles lors de réunions mensuelles de 2 heures. Elle ou il aide l'équipe à s'interroger sur son positionnement professionnel et sur les besoins des enfants ;

c) Intervenant·e lectures et contes

Un·e intervenant·e anime un atelier lecture pendant une heure chaque semaine ;

d) Intervenant·e éveil musical

Un·e intervenant·e prend en charge l'atelier d'éveil musical pendant une demi-heure chaque semaine.

5. Les conditions d'inscription

L'admission d'un enfant et sa famille est décidée par la Commission Accueil des Nouvelles Familles (ANF) et les EJE. L'assemblée des parents, réunis en Réunion de Fonctionnement, valide ensuite (ou non) par un vote l'accueil de cet enfant et de sa famille.

Conformément à l'agrément délivré par la PMI, l'enfant doit avoir plus de 10 mois à son arrivée à la crèche, sachant que la structure ne peut pas accueillir plus de 3 enfants non-marcheurs à la fois. Enfin, la famille doit résider à Paris. La mairie de Paris nous a donné cette obligation. De plus, la proximité favorise la disponibilité des familles.

a) étape 1 : les premiers renseignements

Les familles qui souhaitent intégrer la crèche peuvent contacter un membre de la Commission ANF et/ou remplir un dossier de candidature sur le site internet de la crèche pirouett.fr. L'ANF leur donne les premiers renseignements sur le fonctionnement de la structure et leur propose de lire son projet.

b) étape 2 : le rendez-vous

Si cela les intéresse, un rendez-vous est organisé entre cette famille, deux parents dont au minimum un de la Commission ANF, et un·e EJE. Une première partie de l'entretien est menée par l'EJE, il vise à présenter le projet pédagogique de la crèche et à apprécier l'adhésion de la famille à ce projet. La deuxième partie se déroule sans l'EJE. Elle vise à présenter le projet associatif, l'investissement qu'il demande et à évaluer la capacité des familles à assumer cet engagement (temps, motivation).

c) étape 3 : la participation à une réunion

Les familles sont ensuite invitées au début d'une réunion de fonctionnement afin de voir comment fonctionne la crèche.

d) étape 4 : le dossier d'accueil

La décision finale revient à l'assemblée des parents et aux EJE, en fonction du nombre de places disponibles. En cas d'acceptation, un dossier d'accueil est alors remis aux familles retenues.

Les parents doivent ensuite adhérer à l'association en réglant une cotisation annuelle de 15 € par parent.

Ils doivent adhérer au projet pédagogique et au règlement intérieur en signant un acte d'engagement.

Ils remplissent un dossier de renseignement comprenant :

- le formulaire relatif aux autorisations de sortie et d'intervention médicale d'urgence ;
- les photocopies des pages des vaccinations du carnet de santé ;
- un certificat d'aptitude à la collectivité établi par la ou le pédiatre de l'enfant ;
- une procuration générale en faveur de la conjointe ou du conjoint ;
- et les photocopies du dernier avis d'imposition.

Enfin, ils doivent verser une caution d'entrée et la première mensualité¹⁵.

6. Le coût pour les familles

La crèche bénéficie de la Prestation de Service Unique (PSU), une aide au fonctionnement versée directement par les Caisses d'Allocation Familiales (CAF) aux gestionnaires de structures d'accueil pour jeunes enfants. La participation financière des familles est calculée selon les revenus des familles, de façon à ce que les plus modestes d'entre elles et celles qui ont le plus d'enfants aient les cotisations les plus faibles. Le calcul des cotisations se fait grâce à un simulateur de tarification fourni par la CAF, en fonction de la déclaration d'impôts sur les revenus N-2 et du nombre d'enfants du foyer. Ce simulateur chiffre la cotisation horaire des familles proportionnellement à leur niveau de vie. Ainsi, les familles les plus modestes et celles qui ont le plus d'enfants ont des cotisations plus faibles (Voir *Annexe 5 : Calcul des cotisations parentales et montants planchers et plafonds*).

Le fait de choisir la crèche parentale demande aux parents un investissement très important en termes de temps. Chaque famille doit faire une permanence de 5 heures par semaine, participer aux réunions de fonctionnement mensuelles et pédagogiques bimestrielles, et s'occuper d'une des commissions de la crèche (Commission Alimentation, Trésorerie, Hygiène et sécurité, etc.). Cette participation très active des familles au fonctionnement de la crèche permet de réaliser des économies et de faire de la crèche parentale un mode de garde avantageux pour les municipalités¹⁶.

La crèche parentale Pirouett' a une organisation bien définie. Elle ne pourrait pas fonctionner sans l'aide de ses partenaires qu'ils soient financiers ou institutionnels.

¹⁵ Règlement intérieur de la crèche - Édition 2018.

¹⁶ BASSOULS, L., DAUPHIN, S., & DE LA CHAPELLE, H. (2016). Les coûts de fonctionnement des crèches. *L'essentiel*, (63), 1-4.

IV. Les relations avec les organismes extérieurs

1. La CAF

La Caisse des Allocations Familiales (CAF) est un représentant local de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), qui forme la branche « famille » de la Sécurité Sociale. Chaque CAF est un organisme de droit privé chargé, sur un territoire donné, d'une mission de service public : exercer une politique d'action sociale adaptée aux besoins des familles et assurer le versement des prestations légales^{17 18}.

La crèche travaille avec la CAF depuis sa création. Elle cherchait des fonds pour fonctionner et pour créer une alternative aux crèches municipales avec un coût similaire pour les familles. La CAF aide financièrement cette crèche grâce à la Prestation de Service Unique (PSU) et à la Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ).

La PSU a été mise en place en 2005 afin de mieux répondre à l'augmentation et à l'évolution des besoins des parents et pour rentabiliser au mieux les structures. Cette contribution vise à aider les structures accueillant des enfants de moins de 4 ans à payer leur fonctionnement¹⁹.

Cette prestation varie en fonction de la participation des parents. Une place en crèche donne droit à une somme fixe. Les familles donnent ce qui correspond à leurs situations (voir IV. 5.) et la CAF complète cette participation. La PSU/h payée par la CAF additionnée à la participation horaire des parents est égale à 66 % d'un prix de revient plafond retenu chaque année par la CAF. Pour calculer la PSU, il suffit de multiplier la PSU horaire par le nombre d'heures facturées²⁰.

La crèche a également signé avec la CAF un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement qui vise à développer et à améliorer l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 18 ans²¹.

Ce contrat permet à la crèche de bénéficier de la Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ). La PSEJ est fixée à 55 % de la part restant à charge du cosignataire, dans la limite d'un prix plafond. Le reste à charge correspond au nombre d'heures d'accueil dans la structure multipliée par le prix plafond CNAF (6,3 €/h par enfant de moins de 4 ans en crèche parentale en 2010²²) auquel on soustrait les autres financements déjà obtenus (PSU, participation familiale).

¹⁷ Caisse d'allocations familiales (France). (2019). Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse [https://fr.wikipedia.org/wiki/Caisse_d%27allocations_familiales_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Caisse_d%27allocations_familiales_(France)).

¹⁸ www.caf.fr

¹⁹ Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité. (2004). La prestation de service unique (PSU) accordée par les CAF aux structures d'accueil des enfants de 0 à 4 ans. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.amf.asso.fr/documents-la-prestation-service-unique-psu-accordee-par-les-caf-aux-structures-daccueil-enfant-0-4-ans-les-amenagements-compter-du-1er-janvier-2004/7344>.

²⁰ Caisse des allocations familiales de l'Ain. (2018). Le guide de la prestation à service unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/011/Pdf/2017/Partenaires/Petite%20enfance/MEMENTOPSU2018.pdf>.

²¹ Caisse nationale des allocations familiales. (2015). Les conditions générales : Prestation de service Contrat enfance et jeunesse. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/078/Documents/conventions/oct2015-%202eme%20partie%20conditions%20generales%20CEJ%20Vctg.pdf>.

²² Association des maires de France. (2010). La politique de l'enfance et de la jeunesse. Les aides des caisses d'Allocations familiales aux communes et à leurs groupements. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/AMF_8070_aides_CAF.pdf.

Pour obtenir ces prestations, la crèche a donné le projet d'établissement, le règlement intérieur et s'engage à appliquer le barème national des participations familiales établi par la CNAF.

Enfin, la CAF peut allouer des fonds pour des travaux dans la crèche²³.

La CAF est un partenaire très important pour la structure. En comptant la PSU et le CEJ, elle aura permis de payer presque 50 % du coût de la structure, soit 146 108 €, en 2017²⁴.

La crèche échange surtout avec la CAF à travers des déclarations numériques .

2. La mairie de Paris

La mairie est un partenaire important de la crèche. À défaut de gérer directement la structure, la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) la subventionne à hauteur de 30 % du budget de fonctionnement¹⁵. Ce budget permet notamment de payer le loyer de la crèche.

Le service de la Petite Enfance de la mairie du XIII^e est un soutien dans la recherche de nouvelles familles. La ou le responsable de ce service invite un membre de la Commission ANF de la crèche parentale Pirouett' ainsi que la ou le responsable technique de la crèche aux réunions d'information sur les différents modes de garde. Lors de ces réunions, le projet et le fonctionnement de la crèche est présenté, un temps d'échange et de questions/réponses aux familles présentes est organisé. Pour mieux faire connaître la crèche, la Commission ANF distribue des flyers et informe sur la journée Portes Ouvertes.

Des représentant·e·s de Pirouett' (un parent de la Commission ANF et la ou le responsable technique) sont aussi invité·e·s aux commissions d'attribution de places. C'est l'occasion d'échanger avec les représentant·e·s de l'ensemble des structures Petite Enfance de l'arrondissement et les coordinateur·rices du service autour des problématiques de remplissage.

À la rentrée scolaire de chaque année, la mairie met à disposition de la crèche un stand au Forum des Associations du XIII^e arrondissement. Pendant cette journée, les parents et les EJE rencontrent les habitant·e·s du quartier. Elles et ils informent ces personnes de l'existence de la structure, présentent son projet, les valeurs qu'elle prône et sa particularité en tant qu'association à gestion parentale.

3. La Protection Maternelle Infantile (PMI)

La Protection Maternelle Infantile (PMI) est un service placé sous l'autorité de la présidente ou du président du Conseil départemental. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Ville de Paris et le Conseil départemental constituent ensemble une unique collectivité territoriale²⁵.

Depuis sa création en 1945, la PMI est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant (Art. 2324-2 Code de la santé publique)^{26 27}.

Avant d'ouvrir ses portes, la crèche parentale Pirouett' a dû obtenir un agrément. La ou le médecin

²³ Entretien avec Aurélien Molcard, parent responsable de la Commission Trésorerie en 2020

²⁴ Entretien avec Stéphane, parent responsable de la Commission Trésorerie-adjointe en 2019

²⁵ Mairie de Paris. (2019). Paris : fusion de la Ville et du conseil départemental. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.paris.fr/pages/paris-fusion-de-la-ville-et-du-conseil-departemental-6373/>.

²⁶ Protection maternelle et infantile. (2019). Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse https://fr.wikipedia.org/wiki/Protection_maternelle_et_infantile.

²⁷ Ministère de la santé et des solidarités. (s. d.). La protection maternelle et infantile. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://solidarites-sante.gouv.fr/la-protection-maternelle-et-infantile-pmi.html>.

responsable du service de PMI a rendu visite à la structure afin de vérifier si les conditions d'accueil étaient conformes à l'âge et aux besoins des enfants accueillis. La crèche n'ayant pas de biberonnerie, elle a un agrément pour accueillir les enfants à partir de 10 mois.

De plus, comme prévu dans l'article L. 2324-2 du code de la santé publique²⁸, la crèche parentale Pirouett' est régulièrement contrôlée par la ou le médecin responsable du service de PMI. Ces contrôles se font au titre de la protection de l'enfance, pour vérifier que la crèche respecte les normes de sécurité et d'hygiène. Ils sont exercés sur pièces (vérification de la présence de tous les papiers obligatoires) ou sur place (visites).

4. L'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP)

L'ACEPP est un mouvement parental, éducatif et citoyen créé en 1980, juste après les premières crèches parentales. Son but est de renforcer la place des parents dans tous les lieux de vie des enfants et la coopération avec les professionnel-le-s de la petite-enfance. Elle regroupe des lieux d'accueil à participation parentale et des projets autour de la parentalité (800 lieux en France)²⁹.

La crèche parentale Pirouett' est adhérente de l'Association des Collectifs Enfants et Professionnels d'Ile-de-France (ACEPPRIF). C'est un lieu ressource et un soutien pour la crèche parentale Pirouett'.

Elle aide à faire le lien entre la CAF et la crèche. Elle organise notamment, une fois par an, des rencontres entre les établissements adhérents, la CAF et la mairie de Paris. Elle vise à faire un point sur la situation des crèches, les points forts et les difficultés rencontrées, avant que certaines situations ne se dégradent³⁰.

Elle accompagne les parents dans la gestion administrative et le management de la crèche. Elle les informe des modifications dans la législation et les aide à les mettre en place. Pour cela, elle organise des réunions entre les crèches ou avec la CAF. Elle explique les procédures qui ont été testées et les difficultés rencontrées.

Elle aide aussi les parents s'ils ont des difficultés avec la rédaction d'une fiche de poste ou d'un contrat. Pour toute question liée au code du travail (ex : rupture conventionnelle), elle les redirige vers le service juridique de l'ELIFSA (anciennement Snaecso, syndicat employeur des acteur·rices du lien social et familial).

L'ACEPPRIF travaille aussi avec les EJE. Elle conseille la ou le responsable technique en cas de problème (ex : collaboration avec les parents). Elle organise des formations et des soirées-débats sur des thèmes liés à l'accueil de l'enfant. Elle met à disposition son centre de documentation.

Enfin, l'ACEPPRIF représente et fait reconnaître les crèches parentales auprès des autorités compétentes.

²⁸ Ministère de la santé et des solidarités. (2010). Code de la santé publique. Article L. 2324-2 du 10 juin 2010 portant sur les établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022326386&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20100611&oldAction=rechCodeArticle>.

²⁹ <http://www.acepp.asso.fr/>

³⁰ Entretien avec Djamilia Zerroudi, responsable technique de la crèche parentale Pirouett' en 2020.

5. Les centres de formation

Depuis plus de 20 ans, la crèche parentale Pirouett' a travaillé en partenariat avec plusieurs centres de formation pour l'accueil des apprenti·e·s en Brevet d'Études Professionnelles (BEP) Carrières sanitaires et sociales, apprenti·e·s en Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) ou en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance.

En 2020, la crèche a créé un nouveau partenariat avec le Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance (CERPE) pour accueillir des apprenti·e·s Éducateur·rices de Jeunes Enfants (EJE).

En plus, la crèche accueille des stagiaires provenant de plusieurs écoles d'EJE franciliennes (CERPE, centre de formation Saint-Honoré, centre de formation l'Horizon, Institut Régional du Travail Social [IRTS] Paris Île-de-France, etc.).

6. Le centre Paris Anim' Daviel

Le centre Paris Anim' Daviel fait partie des équipements de la mairie de Paris. Il possède plusieurs salles (une salle polyvalente, un dojo et une salle de danse) et des équipements sportifs. On peut y réaliser des activités très diversifiées (arts du spectacle, arts martiaux, gymnastique, etc.). Il est situé à moins de 10 minutes à pied de la crèche.

Depuis 2010, les jeudis matins (hors vacances scolaires et fermeture pour travaux), le centre met gracieusement à disposition de la crèche le dojo ainsi que du matériel (grands ballons, parcours moteurs, dalles motrices, plots, barres, cerceaux, foulards, etc.).

Lors de ces temps, entre 10h et 11h, un·e EJE du groupe des grands et un·e apprenti·e ou un parent proposent à 4 grands une séance de « baby gym ». Il s'agit d'une activité d'éveil corporel. Les adultes proposent des parcours moteurs et des jeux afin que les enfants puissent prendre conscience de leur corps et de leurs possibilités physiques.

7. Les bibliothèques municipales du XIII^e

Dès 1995, la crèche a commencé à emprunter des livres à la bibliothèque municipale Italie. Depuis 2011, la crèche travaille avec la Bibliothèque Glacière - Marina Tsvetaïeva. Il s'agit d'une bibliothèque-médiathèque municipale proposant des collections adultes et jeunesse. Elle propose plus de 60 000 ouvrages (livres, périodiques, DVD, enregistrements sonores, etc.)³¹.

Toutes les 6 semaines environ, un·e EJE emprunte gratuitement, une quinzaine de livres pour enfants (imagiers, livres cartonnés, sans texte, etc.).

De plus, en 2013 et en 2018, les bibliothèques municipales du XIII^e ont proposé à deux EJE de participer à un Comité Lecture Petite Enfance. Il s'agit de regrouper 15 professionnel·le·s de la Petite Enfance travaillant dans diverses structures parisiennes (crèches municipales, associatives, etc.) afin d'échanger autour des livres pour enfants.

³¹ Mairie de Paris. (2020). Bibliothèque Glacière - Marina Tsvetaïeva. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.paris.fr/equipements/bibliotheque-glaciere-marina-tsvetaieva-1730>.

8. L'Amicale des Jardins de l'Îlot 13

L'Amicale des jardins de l'Îlot 13³² est une association créée en 2015, composée de résident·e·s du quartier dans lequel est située la crèche parentale Pirouett'. Elle regroupe des profils de jardinier·e·s bénévoles qui s'activent pour valoriser le cadre de vie du quartier et favoriser la convivialité entre les résident·e·s de l'îlot 13 Paris, grâce à des activités de jardinage, de bricolage, des activités pédagogiques, ludiques, culturelles et festives.

Elle est notamment à l'initiative de la mise en place des bacs de compostage, utilisés dans le cadre du tri sélectif effectué dans la crèche parentale Pirouett' pour les déchets alimentaires.

C'est d'ailleurs à ce titre que la crèche Pirouett' a décidé d'adhérer à l'association. L'adhésion a été votée lors d'une des réunions mensuelles, en 2020. Les membres actifs de l'Amicale des jardins de l'Îlot 13 ont des contacts réguliers avec les familles, notamment avec celles en charge de la Commission Pédagogie. Certaines des activités autour du jardin de la crèche sont co-organisées avec la participation active de l'Amicale des jardins de l'Îlot 13. L'association a aidé à la plantation et à l'entretien de certains des arbres présents dans le jardin de la crèche.

Les activités de cette association (défense et amélioration du cadre de vie dans la ville de Paris, environnement et patrimoine) font écho aux valeurs partagées par la crèche.

L'équipe des EJE aimerait créer de nouveaux partenariats afin d'observer et échanger avec d'autres crèches parentales comme la crèche Capucine et Papillon (XIII^e arrondissement) ou d'autres types de structures tel que Turbul – Maison des enfants Montessori (Montreuil), et l'Îlot bébés, un lieu d'accueil parents-enfants (XIII^e arrondissement).

Ces différents partenaires permettent à la crèche de développer toutes les valeurs qui font sa spécificité.

V. Les valeurs de la crèche

1. Des parents acteurs

La crèche parentale Pirouett' s'est construite grâce au militantisme et à l'engagement des parents. À Pirouett', comme dans toutes les crèches parentales, les parents travaillent bénévolement et s'impliquent activement dans la gestion administrative et budgétaire du lieu. Encouragées par l'expérience d'autres parents et par les EJE, les nouvelles familles sont invitées à prendre des initiatives et, progressivement, à assurer une tâche spécifique. Ainsi, elles s'impliquent davantage et commencent à réfléchir sur ce qu'elles ont à offrir au groupe.

L'implication des parents dans le projet de l'association est une condition *sine qua non* du bon fonctionnement de la crèche puisqu'elle conditionne le bien-être des enfants et l'harmonie entre les adultes.

³² Site de l'association : <https://www.aji13.fr/> [consulté le 09 février 2021].

La crèche parentale Pirouett' demande un engagement conséquent aux familles :

a) Permanence d'une demi-journée par famille et par semaine

Lors de cette demi-journée au sein de la crèche, le parent devra s'acquitter des tâches ménagères, s'occuper de son enfant (repas, soins, jeux) et parfois encadrer un petit groupe d'enfants pour que les EJE puissent répondre au mieux aux besoins individuels de chaque enfant (rythme de sommeil, change, repas) ;

b) Affectation d'une commission par famille

Les familles se répartissent 16 commissions. Six concernent le bureau de l'association : présidence, secrétariat, trésorerie, vice-trésorerie, contrat-paie et relations parents-professionnel-le-s. Les autres commissions concernent le fonctionnement de la vie quotidienne de la crèche : trésorerie-adjointe (1 famille) pédagogie et jardin (1 famille), formation (1 famille), accueil des nouvelles familles et vie associative (2 familles), hygiène et sécurité (1 famille), alimentation (2 familles), et bricolage (2 familles) ;

c) Assemblées générales et réunions

Plusieurs types de réunions sont organisés. Les membres du bureau se réunissent tous les mois puis dans la même semaine se tient une réunion de fonctionnement, en présence de toutes les familles cette fois-ci, pour discuter de l'organisation de la crèche. Enfin, des réunions pédagogiques sont organisées tous les deux mois afin que les parents et les EJE puissent échanger sur des questions relatives à la petite enfance (le jeu, la continence, etc.). Une assemblée générale a lieu tous les six mois.

d) Week-ends bricolage

Quelques week-ends sont consacrés chaque année au bricolage et à l'entretien de la crèche, sous la responsabilité de deux commissions : Bricolage et Hygiène et sécurité (ex : peinture, réparations diverses, tri des affaires non utilisées, etc.).

2. Favoriser les échanges et la coopération entre parents et EJE

La crèche parentale Pirouett' implique les parents dans la mise en œuvre d'un projet collectif à partir du projet individuel de leur enfant. Elle établit entre les parents et les EJE une dynamique de partage des modes éducatifs. Au quotidien, ils se confrontent aux méthodes pédagogiques des EJE, apprennent à s'occuper d'un groupe d'enfants. Ils multiplient les échanges avec les autres familles et les professionnel-le-s, se comparent, se forment, s'enrichissent de leurs expériences. À travers leur investissement, les parents mettent l'enfant au centre de leurs préoccupations. Cela renvoie aux enfants et aux adultes une image enrichie de la fonction parentale. Les enfants intègrent aussi des valeurs sociales. Ils apprennent à partager leur parent au profit d'un groupe ou d'un projet.

Les parents, se sachant reconnus par les EJE et les autres parents grâce à leur participation, apportent leurs propres idées afin d'améliorer le fonctionnement de la crèche. Des réunions sont organisées pour que les parents explicitent leurs pratiques éducatives, leurs attentes, leurs critiques vis-à-vis du lieu. Les parents et EJE cherchent alors un accord sur les objectifs, les valeurs et les pratiques du lieu dans le respect des cultures familiales et professionnelles. Au cours de ce processus de coopération, les parents participent activement et influencent le fonctionnement du groupe et de l'institution.

Cette étape est collective : elle n'est pas centrée sur l'accueil d'un enfant et d'une famille en particulier, mais sur le fonctionnement et la vie collective du lieu. Elle génère donc des discussions,

pour que chacun·e apporte son point de vue, écoute celui de l'autre, le transforme au contact des autres. Lorsque des visées divergentes apparaissent, liées en général à des pratiques éducatives familiales différentes et importantes pour les familles, le groupe doit chercher ensemble comment trouver la meilleure solution possible pour que toutes les sensibilités et pratiques soient prises en compte. Fruit d'une négociation collective entre les différents cadres de référence et cultures familiales, le projet devient alors un réel projet interculturel. Bien plus qu'une juxtaposition de pratiques, il est le résultat d'un croisement des différentes pratiques parentales et professionnelles. Ce processus de coopération parents-professionnel·le·s autour du projet donne lieu pour les adultes à un réel apprentissage de la diversité, du respect de l'autre, mais aussi de la démocratie.

3. Un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille

Dès l'arrivée de la famille, les parents et les EJE définissent ensemble un projet d'accueil individualisé pour l'enfant. Il s'agit de rencontrer les parents, de leur présenter le projet du lieu, d'entendre leurs attentes, de découvrir leurs pratiques éducatives et de mener une négociation pour permettre un accueil de l'enfant qui prenne en compte à la fois les valeurs et les pratiques des parents et celles du lieu d'accueil. Cette étape permet au lieu d'accueil d'assurer sa fonction de transition entre le cercle familial et la société.

**** L'accueil d'enfants porteurs de maladie chronique***

Tout d'abord, il paraît primordial d'accueillir l'enfant avant tout avec ses besoins individuels et spécifiques. L'objectif est de veiller à sa santé psychique et physique.

Pour un accueil optimal du jeune enfant, une démarche d'échange est essentielle. Elle est fondée sur la confiance réciproque entre la famille de l'enfant et les EJE accueillant·e·s qui en prennent soin au quotidien. Lorsque l'enfant présente une pathologie chronique, cette démarche est encore renforcée.

À Pirouett', l'enfant porteur d'une pathologie chronique est donc accueilli comme n'importe quel autre enfant. Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est alors mis en place afin d'apporter une prise en charge adaptée en fonction de sa maladie (ex : diabète, asthme, allergies, etc.) et de ses soins.

Lorsqu'un enfant atteint d'une maladie chronique connue avant son accueil ou découverte en cours d'accueil est accueilli, une démarche spécifique est mise en place par les EJE :

- l'EJE réfèrent échange avec la famille de l'enfant qui lui fait part de la maladie et des éventuelles difficultés qu'elle engendre ;
- la situation est rediscutée en équipe pour penser un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de cet enfant ;
- la ou le médecin de crèche est averti·e de la situation ;
- l'équipe échange avec la famille et si besoin avec la ou le médecin traitant·e de l'enfant, afin de mettre en place un PAI ;
- des réunions régulières entre l'équipe éducative et la famille sont organisées pour échanger sur les observations des professionnel·le·s, leurs questionnements et adapter l'accompagnement en fonction de l'évolution de l'enfant et de la maladie sont organisées ;
- l'équipe professionnelle informe les autres parents qui sont en contact avec cet enfant des précautions à prendre (ex : aliment à éviter en cas d'allergie, symptômes à signaler à l'équipe, etc.) ;
- les professionnel·le·s de santé qui suivent l'enfant peuvent venir à la crèche pour former les EJE de la crèche. Elles et ils lui expliquent la prise des médicaments, le contrôle des paramètres biologiques, la reconnaissance des symptômes liés à la maladie et les modalités de délivrance de soins spécifiques à l'enfant.

4. Créer du lien social

Pirouett' est un lieu ouvert à tout type de familles : recomposées, homoparentales, monoparentales, aux familles migrantes et aux familles réfugiées en situation de vulnérabilité économique. De plus, elle est un vecteur d'intégration pour les familles nouvellement installées dans le quartier.

L'intégration des familles ne maîtrisant pas ou peu le français crée une synergie interculturelle impliquant aussi bien les enfants, les parents, que les professionnel-le-s. Cela permet d'enrichir les liens entre les familles. Dans les structures classiques, ces liens sont souvent moins marqués, car les échanges entre les parents sont plus réduits.

Par son projet, la crèche parentale Pirouett' permet à l'enfant et à sa famille d'aller à la rencontre de l'autre, de l'inconnu. Elle les aide à s'intégrer dans un lieu collectif, à communiquer dans des langues différentes et à créer des liens pour faire en sorte qu'ils ne s'isolent pas.

Une crèche parentale est en soi un lieu de rencontres, d'échange et de solidarité pour l'enfant et sa famille. C'est un espace transitionnel situé entre l'espace famille et l'espace société dans lequel des liens intimes s'établissent et la créativité s'instaure.

La crèche parentale constitue, de ce fait, la première représentation sociétale dans toute sa diversité. En tant qu'espace de transition, elle a pour fonction la recherche d'un juste équilibre entre deux espaces. Un espace intérieur ayant pour but l'éducation par la transmission des valeurs familiales et culturelles. Et un espace extérieur ayant pour mission de combiner valeurs et pratiques familiales avec les normes et les valeurs d'un lieu collectif. La crèche accompagne l'enfant et son ou ses parents à la fois dans la séparation et dans la socialisation.

5. Faire vivre le multilinguisme dans une structure Petite Enfance

Dans la crèche, les parents sont encouragés à échanger avec leur enfant dans leur(s) langue(s) maternelle(s), souvent différentes du français (ex : anglais, portugais, chinois, italien, allemand etc.). Le projet de la crèche parentale Pirouett' favorise ainsi le désir des parents de transmettre leur héritage culturel et linguistique. En créant cet espace multilingue dans la crèche, il contribue également au mieux-vivre ensemble et à la lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination par la participation active des parents.

Les EJE constatent parfois que les parents hésitent à transmettre leur langue maternelle, de peur d'entraver l'apprentissage de la langue française. Pour les membres de Pirouett', la langue maternelle, l'héritage familial et culturel ont toute leur place dans la crèche. Tou-te-s sont convaincu-e-s qu'ils contribuent à l'apprentissage de la langue française.

À Pirouett, les EJE encouragent vivement les parents à s'adresser à leur enfant dans la ou les langues qui leur viennent spontanément, avec laquelle ou lesquelles ils se sentent le plus à l'aise pour communiquer, chanter une berceuse, raconter des histoires, etc.

Accueillir un enfant ne parlant pas français, c'est permettre :

- à tous les enfants d'avoir une ouverture et une sensibilité à une grande diversité de sons, de développer leur goût pour les langues et le plaisir de jouer avec les mots ;
- aux enfants multilingues de voir leurs langues et appartenances culturelles accueillies au sein de la crèche et mobilisées au quotidien ;
- aux parents d'être soutenus dans leur choix de transmission de leur(s) langue(s) familiale(s) et

- d'être impliqués, s'ils le désirent, comme experts de leur(s) langue(s) au sein de la crèche ;
- et aux professionnel·le·s de découvrir un grand nombre de langues grâce aux enfants et à leurs familles, de participer au développement langagier de l'enfant dans un contexte multilingue en utilisant leurs diverses langues comme ressources dans leur travail auprès des enfants et d'enrichir ainsi les projets d'équipe.

Valoriser la langue et la culture d'origine, c'est renforcer le sentiment de sécurité langagière des enfants qui se sentent autorisés à la parler et à accepter leur héritage culturel.

L'objectif de la crèche Pirouett' est d'aider l'enfant à prendre conscience de sa différence, qu'il soit reconnu et honoré comme descendant de ses parents et de ceux qui les ont précédés. C'est un élément majeur pour qu'il trouve sa place dans sa famille, dans la société et pour qu'il soit conscient de ses devoirs envers les autres. Les EJE et les parents soutiennent l'enfant dans son désir de socialisation et l'aident à trouver les codes pour y parvenir. Les liens entre l'enfant, ses parents et les professionnel·le·s ne sont pas « hors sol social ». La socialisation d'un enfant dépend du mode de socialisation de ses parents et de la confiance ou de la défiance qu'ils transmettent à l'égard du monde dans lequel il vit. En confrontant l'enfant à cette diversité, il apprend progressivement qu'il existe différents points de vue. Il apprend aussi que malgré ces différences, on peut quand même se comprendre et que les opinions divergentes sont une richesse.

Plus les parents feront de bonnes rencontres dans leur environnement proche, dans leur voisinage, dans les espaces publics, dans la crèche, plus ils transmettront cette confiance et cet espoir à leur(s) enfant(s).

6. L'accueil des apprenti·e·s et des stagiaires

En 2020, la crèche accueille des apprenti·e·s et des stagiaires issu·e·s d'une seule et même formation (Éducateur·rices de Jeunes Enfants). C'est un avantage pour les EJE de former des personnes qui ont les mêmes compétences et qui, très souvent, sont en adéquation avec le projet et les besoins de la crèche.

L'équipe des EJE de la crèche a réfléchi sur la manière d'accueillir ces futur·e·s professionnel·le·s. À leur arrivée, elles et ils disposent d'un temps d'observation de 2 semaines afin de mieux comprendre l'organisation de la crèche et les pratiques des professionnel·le·s. Chaque apprenti·e ou stagiaire est accompagné·e par un·e EJE référent·e qui la ou le forme au métier et lui transmet ses compétences et savoir-faire pour la préparation de son diplôme.

L'accueil des apprenti·e·s et des stagiaires constitue un réel engagement pour les EJE. Il leur demande du temps et des moyens pour les accompagner au mieux tout au long de leur présence à la crèche.

Malgré cela, cet accueil est une source importante d'enrichissement pour les EJE. À travers leurs interrogations et leurs remarques, les apprenti·e·s et les stagiaires permettent aux EJE de remettre en question leurs pratiques et de faire évoluer le projet pédagogique. C'est une richesse de croisement de regards, chacun·e apprend de l'expérience de l'autre. L'accueil de ces personnes est également une valeur ajoutée à l'effectif de la crèche qui contribue nettement à la qualité de l'accompagnement des enfants.

7. Une démarche de développement durable

Dans un contexte où les considérations environnementales sont centrales, il apparaît primordial d'avoir une démarche qualifiée de « durable » dans le cadre du fonctionnement de la crèche. C'est pourquoi la crèche essaye au travers de ses actions d'avoir l'empreinte environnementale la plus réduite possible.

Chaque parent et chaque professionnel·le est sensible à cette approche et essaye de s'améliorer au fil des années. Voici en détails les actions menées ces dernières années en termes d'alimentation, de traitement des déchets, de sélection des produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'au niveau du matériel.

a) L'alimentation

- Des produits issus de l'agriculture biologique :
 - La crèche achète quasiment à 100 % des produits issus de l'agriculture biologique. Ils proviennent en grande partie du magasin Biocoop Glacière, situé dans le XIII^e arrondissement, du magasin Terra Bacchus pour les fruits et légumes et du magasin Picard, voisin de la crèche, pour quelques légumes (issus de l'agriculture biologique) ou pour le poisson (label MSC). Le pain est acheté directement dans une boulangerie biologique du quartier, sur le même boulevard que la crèche ;
- Des produits cuisinés sur place :
 - Membre actif de la structure Pirouett', la cuisinière ou le cuisinier prépare, sur place et le jour même, les repas du midi, ce qui permet de fonctionner en circuit court (pas de préparation intermédiaire entre le commerce et le lieu de consommation) et ainsi de préserver la fraîcheur et la qualité nutritionnelle des produits ;
- Des produits frais :
 - La crèche s'efforce au maximum de réduire sa consommation de produits surgelés. Les commandes alimentaires sont effectuées à la semaine, donc les produits sont toujours frais ;
- Des produits issus des commerces de proximité (XIII^e et XIV^e arrondissements) ;
- Des menus qui respectent la saisonnalité des fruits et légumes ;
- La journée végétarienne (sans viande, poisson, ni œuf) :
 - Chaque lundi, ce sont des protéines végétales qui sont cuisinées et servies au déjeuner. Cette journée va dans le sens d'une consommation de produits animaux plus responsable (moins et de meilleure qualité) qui est également promue au niveau national dans certaines écoles : c'est le « lundi vert »³³ ;
- Des emballages plastiques limités :
 - Les commandes alimentaires sont reçues dans des cartons/papiers et le suremballage est limité.

³³ Une consommation plus responsable de viande permet de réduire l'empreinte carbone. Toutes les informations sur le site <https://www.lundi-vert.fr/> [consulté le 28 janvier 2021].

b) Les produits d'hygiène et d'entretien

Pour l'ensemble des tâches, une réflexion autour de la durabilité est entamée afin de réduire les déchets jetables, la consommation d'énergie, de privilégier les produits aux compositions les plus simples et limitant les additifs de synthèse (ex : concernant les couches et crèmes d'hygiène, les produits aux compositions les plus respectueuses de l'environnement et de la santé du jeune enfant sont privilégiés).

c) Les déchets

La crèche est très attentive au gaspillage alimentaire. C'est pourquoi les quantités sont calculées pour chaque enfant et chaque adulte.

Les membres de la crèche font le tri de tous les déchets : ils utilisent pour cela les conteneurs de tri sélectif jaunes, blancs, les poubelles standard vertes (service des ordures ménagères de la mairie de Paris) ainsi que le compostage pour les déchets organiques (gestion par l'association Amicale des jardins de l'Îlot 13). Une attention particulière est portée au respect des consignes de tri, notamment grâce à la présence de poubelles de table permettant le tri sélectif (déchets compostables / non compostables). Les enfants se familiarisent ainsi à ces gestes.

Enfin, les enfants et les adultes consomment l'eau du robinet et non des eaux en bouteilles en plastique.

d) Le matériel

Les assiettes, les verres et carafes en plastique ont été remplacés par des ustensiles en inox et en verre. La grande majorité du mobilier de la crèche est en bois : tables et chaises de l'espace repas, structures de jeu, lits. Quand cela est possible, les jeux en bois sont privilégiés.

D'autres projets sont envisagés afin de continuer dans cette voie (utilisation de couches lavables, de mouchoirs en tissu, etc.).

L'ensemble de ces choix sont réalisés par les EJE et les parents. La crèche parentale Pirouett' ne pourrait pas proposer un tel accueil sans l'investissement des familles.

VI. L'investissement des familles, une demande actuelle

L'offre de garde est importante dans le XIII^e. De plus, les crèches parentales restent peu connues, notamment parce qu'elles offrent un nombre limité de places d'accueil. En 2016, elles offraient 4 600 places sur les 428 500 places disponibles en France, soit environ 1% des places³⁴. La crèche parentale demande aussi un investissement conséquent de la part des familles. Les parents doivent se rendre disponibles pour assurer le fonctionnement global de la structure d'une part et une demi-journée de présence hebdomadaire au sein de la crèche d'autre part.

Malgré cela, les parents demeurent intéressés et conseillent la crèche à leur entourage. Des familles intègrent la crèche grâce au bouche-à-oreille, aux recommandations d'un proche et aux moments de rencontres (journée des associations du XIII^e et les journées portes ouvertes annuelles). Les parents viennent en grande partie pour les valeurs que la crèche prône.

1. Un accueil individualisé, souple et de qualité

Grâce à la disponibilité, à la souplesse et à la réactivité des professionnel·le·s, l'enfant et sa famille sont accueillis progressivement. Les EJE laissent à l'enfant le temps nécessaire pour se familiariser avec l'espace et les adultes qui le prennent en charge, en tenant compte des contraintes professionnelles de ses parents. Chaque famille est accompagnée par l'EJE référent·e de l'enfant et parrainée par une ancienne famille. La crèche offre un taux d'encadrement nettement supérieur à ce que prévoit le décret d'août 2000³⁵. L'enfant est en collectivité réduite. Il se socialise sans pour autant être confronté à un effectif trop important.

2. Une dynamique interculturelle

À Pirouett', les mixités culturelles et sociales sont perçues comme une richesse. L'ensemble des adhérent·e·s à l'association Pirouett' considère que le multilinguisme et le multiculturalisme sont un atout qui mérite d'être valorisé.

3. Un lieu convivial qui favorise le lien social

La crèche parentale Pirouett' est un lieu de rencontres et de lutte contre l'isolement : l'esprit associatif permet aux familles de créer des liens et des relations de convivialité. Des événements festifs et des temps de travail partagés sont organisés pour favoriser le vivre-ensemble et renforcer le sentiment d'appartenance au groupe.

³⁴ PINTO GOMES, P. (2018). Micro-crèches, crèches parentales, quelles différences ?. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.la-croix.com/Famille/Enfants/Micro-creches-creches-parentales-queelles-differences-2018-03-27-1200927112>.

³⁵ Ministère de la santé et des solidarités. (s. d.). Accueil de la petite enfance Guide pratique. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Accueil_de_la_petite_enfance.pdf.

4. Des parents acteurs dans les décisions qui concernent leur(s) enfant(s)

Les parents peuvent s'impliquer et choisir ce qu'ils veulent pour leur(s) enfant(s), tout en étant accompagnés par des professionnel·le·s qualifié·e·s.

Chacun·e a le sentiment de participer à une aventure collective, en discutant ensemble des décisions à prendre. Il est aussi rassurant de tou·te·s se connaître, et de voir évoluer son enfant dans un climat familial et dans un esprit de confiance mutuelle.

5. Le partage et l'entraide

Chacun·e s'investit bénévolement selon ses possibilités et ses souhaits. Le travail accompli à travers diverses actions fédère les participant·e·s autour d'un projet commun.

La cohésion entre chaque parent ainsi que celle entre les parents et les professionnel·le·s est un objectif constant de la présidente ou du président de l'association, des membres du bureau et de la ou du responsable du lieu.

6. Une crèche qui s'intéresse au respect de l'environnement et qui est ouverte sur la nature

Les parents sont séduits par la cuisine préparée au sein de la crèche, avec une majorité de produits issus de l'agriculture biologique. Le fait que les enfants puissent bénéficier quel que soit le temps d'un jardin et de toutes les découvertes qu'il procure est un autre point fort.

Conclusion

La crèche parentale Pirouett' a été créée il y a plus de 25 ans, grâce à l'investissement d'un groupe de parents. Ces derniers ne trouvaient pas de structure adaptée à leurs besoins et voulaient participer activement à l'éducation de leurs enfants.

Cette crèche est implantée dans un quartier cosmopolite et mixte socialement. De nombreuses personnes d'origine étrangère y résident. Il accueille à la fois des cadres et des populations plus modestes.

Pirouett' dispose d'un local et d'un jardin de grande taille, mais qui ont besoin de rénovation. La crèche se démarque par ses professionnel·le·s plutôt nombreux·ses et qualifié·e·s. Par rapport à une crèche municipale, l'investissement humain y est plus important, en revanche le coût financier est identique.

La structure a réussi à tisser et à maintenir des liens plus ou moins forts avec plusieurs organismes. La majorité d'entre eux lui est dictée par son mode de fonctionnement (mairie, CAF, PMI, etc.). Il serait intéressant de développer d'autres partenariats. Cela permettrait de valoriser le travail qui est fait et d'augmenter la visibilité de la crèche dans ce quartier où, comme on a pu le voir, le nombre de places en crèche est élevé. Plusieurs projets allant dans ce sens sont d'ailleurs à l'étude (embellissement de la façade de la crèche, mise en place d'un panneau signalétique l'indiquant depuis le boulevard Blanqui).

La crèche prône des valeurs en lien avec la population du quartier comme la valorisation du multilinguisme ou la volonté de favoriser le lien entre des familles parfois isolées. La coopération entre les parents et les professionnel·le·s, l'accueil individualisé de chaque enfant et la formation de jeunes adultes font aussi partie de l'ADN de Pirouett'. Enfin, depuis quelques années, parents et professionnel·le·s mettent en place au sein de la crèche des pratiques de plus en plus respectueuses de l'environnement.

La rédaction de ce projet a été initiée par la responsable technique de la crèche, Djamila Halil Zerroudi. Depuis plusieurs années, elle a mené une réflexion et des actions visant à l'émergence de ce projet. Mais, ce n'est qu'en 2019 qu'un groupe de travail a pu être formé pour l'aider à l'élaborer. Ce groupe a travaillé sur 2 années scolaires consécutives. Il est composé d'une EJE (Anne-Cécile Aviles), de plusieurs mamans (Camille Bellot, Émilie Reiser, Elifsu Sabuncu) et d'une grand-mère adhérente à l'association (Élisabeth Catton).

Ce projet illustre encore une fois la coopération entre les professionnel·le·s et les parents. Celui-ci a demandé un travail important de réflexion sur le quartier, l'organisation de la crèche et ses valeurs fondatrices.

Ce projet est la preuve que, grâce à l'investissement des parents et des professionnel·le·s, la crèche parentale Pirouett' est une structure dynamique, qui répond aux besoins de plusieurs familles du quartier. Toutefois, des pistes d'améliorations sont toujours envisageables, comme le développement de partenariats avec des structures du quartier, afin d'augmenter la visibilité de la crèche.

Pour conclure, la condition pour que ce projet prenne tout son sens est que parents et professionnel·le·s continuent à améliorer leurs pratiques, afin qu'elles soient encore plus respectueuses de l'environnement.

Annexes

Annexe 1 : Données chiffrées de l'INSEE entre 2007 et 2017

Cette section s'appuie principalement sur les données du Recensement de la Population (RP) de 2015 et sur le Portrait Social du XIII^e arrondissement réalisé par l'Observatoire Social de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES).

1. Situation géographique de la crèche

La crèche parentale Pirouett' est située dans le quartier de la « Butte aux cailles », à l'extrémité ouest du XIII^e arrondissement dans le sud de Paris, à la frontière des V^e et XIV^e arrondissements.

C'est la partie de l'arrondissement la plus cosmopolite et la plus mixte socialement. Des grands ensembles ont effectivement été construits au sein de ce quartier chic du XIII^e, permettant l'accueil d'une population aux revenus plus modestes, exerçant moins souvent une activité professionnelle de type cadre.

2. Éléments démographiques

En 2015³⁶ la population de cet arrondissement s'élevait à 183 216 habitant·e·s, soit environ 8 % de la population parisienne.

En 2013, c'était le 5^e arrondissement le plus peuplé de Paris.

La densité de population est de 25 694 habitants au km² (contre 21 153 en moyenne pour Paris).

Un peu plus de 20 % de la population est immigrée. Ce chiffre est en augmentation.

13,7 % de la population est de nationalité étrangère.

La structure par âge de la population se caractérise par une surreprésentation des 15-24 ans due à une présence importante d'étudiant·e·s dans l'arrondissement et à une population familiale importante. Environ 20 % des habitant·e·s ont moins de 20 ans.

Conformément à ce premier constat, les classes d'âges 30-40 ans sont creuses et donc sous-représentées dans le XIII^e arrondissement, comparé à Paris et surtout vis-à-vis des autres arrondissements périphériques.

Si l'on peut s'attendre, au regard de ces évolutions des ménages, à une baisse de la part des jeunes enfants, la pyramide indique le contraire, avec une augmentation de + 4 % des 0-14 ans. Ce constat peut notamment s'expliquer par une augmentation des familles avec enfant(s) et plus spécifiquement des familles nombreuses (+ 4 % entre 2007 et 2012), ainsi que par des jeunes ménages nouvellement installés dans les nouvelles constructions.

On note toutefois un vieillissement de la population, avec une augmentation de la part des habitants âgés de 60 à 70 ans qui représentent plus de 17 % des habitant·e·s.

La part des familles avec enfants représentait environ 25 % des ménages³⁷ en 2015 dont 17 % de familles nombreuses (3 enfants et +) et presque 33 % de familles monoparentales.

³⁶ Source Recensement de la Population INSEE

³⁷ Selon l'Insee, un ménage désigne l'ensemble des occupant·e·s d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple).

3. Données socio-économiques

L'arrondissement a connu de nombreuses transformations urbaines ces dernières décennies. En plus de modifier le paysage urbain de l'arrondissement, ces dernières ont fait le profil socio-économique de la population résidente qui observe, lui aussi, des changements notables.

Le XIII^e arrondissement présente aujourd'hui un profil urbain et social particulièrement hétérogène, encore en évolution.

Les quartiers du nord-ouest, soit Croulebarbe et la Butte-aux-Cailles, se distinguent par un profil socio-économique plus aisé (cadre dans un parc locatif).

Ainsi, si le revenu annuel médian de l'arrondissement est de 23 538 € (contre 26 668 € en 2012), il est compris entre 31 000 et 39 000 € dans le quartier Croulebarbe. À l'inverse, des signes de précarité sont visibles dans les autres quartiers.

C'est ce que l'on appelle un territoire de transition entre le centre de Paris avec le V^e au nord majoritairement aisé et les communes du Val-de-Marne (94) au sud qui présentent d'importants signes de précarité.

- **La ventilation de la population par CSP**

Les employé·e·s et ouvrier·e·s représentent 32 % de la population active. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 40 % de la population de l'arrondissement.

- **L'habitat et le logement**

60 % des ménages sont locataires de leurs logements (parc social + privé).

27 % des ménages sont propriétaires occupants.

- **Le chômage et l'insertion**

13 % des actifs et actives de 15 à 64 ans se déclarent au chômage.

6 % des ménages touchent le RSA.

17 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté³⁸.

10 % des jeunes de 16 à 26 ans ne sont ni en emploi ni en études (une des proportions les plus fortes de Paris).

- **L'emploi**

91,5 % des emplois sont des emplois salariés.

76 % des personnes de 15 à 64 ans sont actives.

74 % des femmes de 15 à 64 ans sont actives.

38 % des actifs et actives travaillent et résident dans l'arrondissement.

67 % des actifs utilisent les transports en commun pour aller travailler.

4. L'offre de garde des enfants dans l'arrondissement

En 2017³⁹, le nombre de naissances dans l'arrondissement s'élevait à 1 919 (en baisse d'environ 10 % par rapport à la période 2012-2017).

³⁸ Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 € par mois pour une personne seule en 2015.

³⁹ Source : État-civil.

En 2014, le nombre de places d'accueil des jeunes enfants⁴⁰ (0 à 3 ans) s'élevait à 4 400, soit une offre d'accueil de 72 places pour 100 enfants.

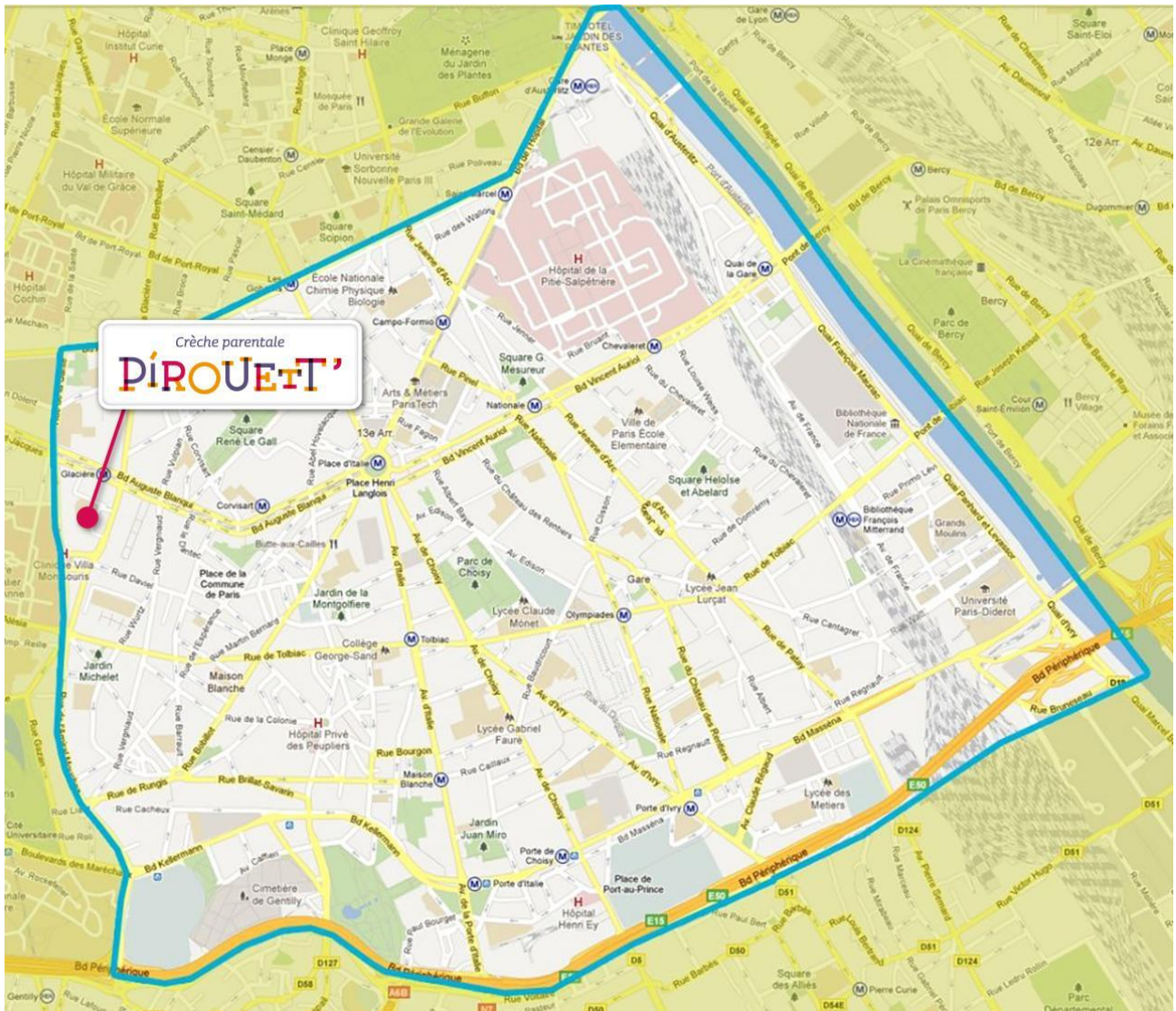
L'offre de garde des enfants se répartit de la manière suivante :

- 33 crèches collectives municipales accueillent les enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Parmi elles, 13 se situent dans le secteur ouest ;
- 4 crèches familiales ;
- 5 crèches hospitalières pour les parents travaillant en horaires décalés ou le week-end (1 située à Broca et 4 à la Pitié Salpêtrière) ;
- 5 jardins d'enfants :
 - o 1 municipal (Hutinel) accueillant 60 enfants de 2 à 4 ans ;
 - o 4 pédagogiques qui accueillent, par groupe de 20, des enfants de 2 ans et demi à 6 ans, 4 jours par semaine ;
- 8 haltes-garderies et multi-accueils municipaux accueillant les enfants de 3 mois à 3 ans entre une demi-journée et 3 jours par semaine ;
- 15 crèches ou haltes-garderies associatives dont 2 crèches parentales;
- 2 multi-accueils associatifs pour les enfants de 15 mois à 6 ans ;
- Des accueils individuels par des assistant·e·s maternel·le·s pouvant accueillir de 1 à 3 enfants à leurs domiciles.

Le XIII^e arrondissement de Paris présente donc un nombre de places d'accueil assez important et diversifié, que vient compléter la crèche parentale Pirouett⁷.

⁴⁰ En collectif et individuel – Source Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Annexe 2 : Situation de la crèche dans le XIII^e arrondissement de Paris⁴¹

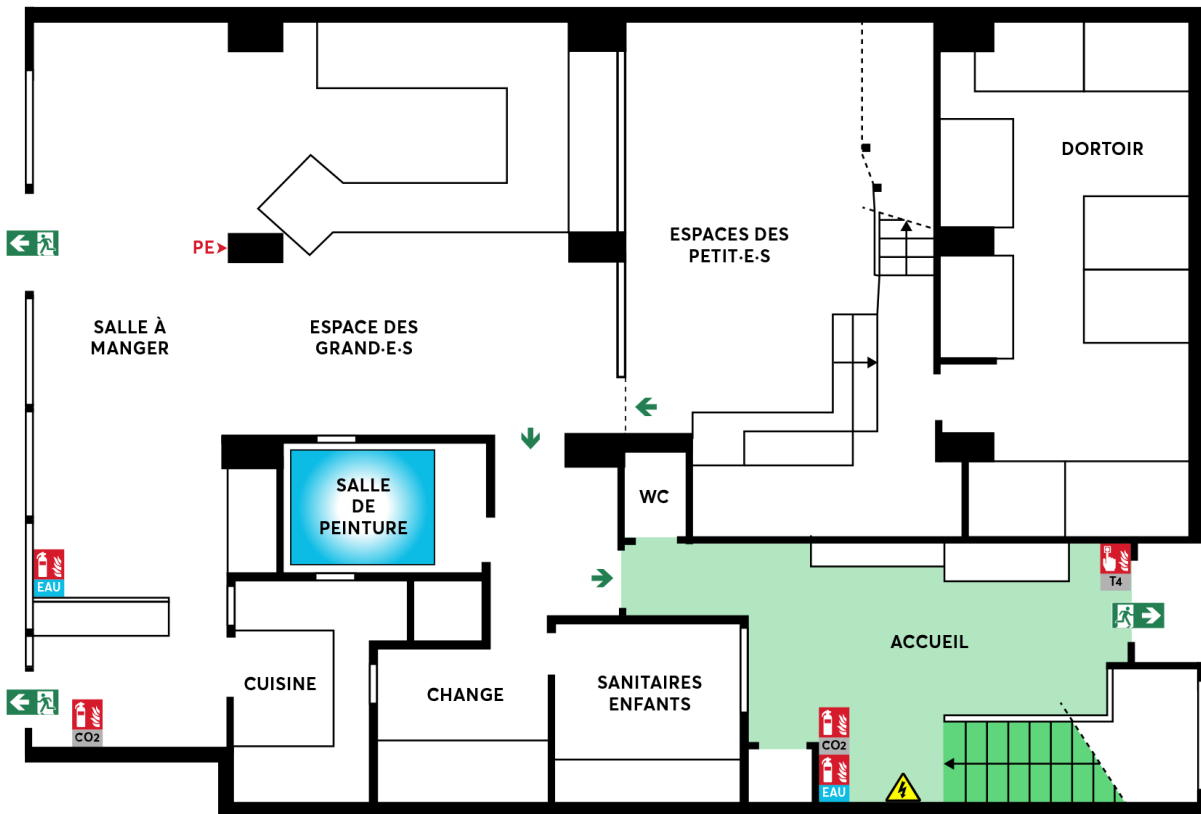


⁴¹ Montage réalisé par la Crèche parentale Pirouett' à partir du plan du XIII^e arrondissement de Paris. (s. d.). [Illustration]. Consulté le 22 avril 2020, à l'adresse <https://www.pinterest.co.uk/pin/513832638711243229>.

Annexe 3 : Plan du rez-de-chaussée de la crèche⁴²

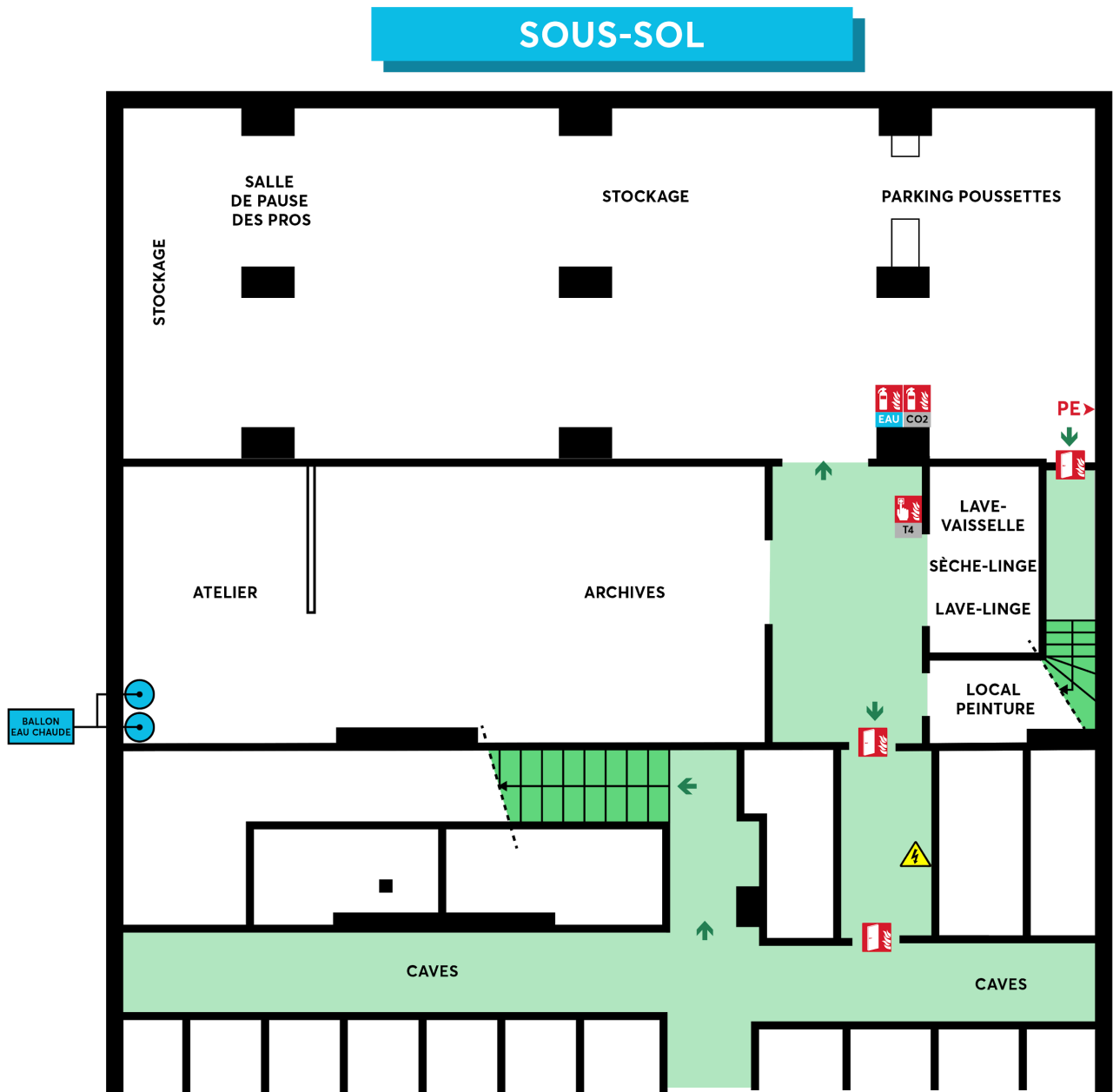


REZ-DE-CHAUSSÉE



⁴² Mise à jour des plans d'intervention de la crèche parentale Pirouett' - Mars 2021

Annexe 4 : Plan du sous-sol de la crèche⁴³



⁴³ Mise à jour des plans d'intervention de la crèche parentale Pirouett⁷ - Mars 2021

Annexe 5 : Calcul des cotisations parentales et montants plafonds et plafonds

Avec un seul enfant à charge, les familles payent au minimum 68 € par mois et au maximum 730 €. Par exemple, une famille ayant un revenu annuel de 58 000 € et ayant 4 enfants aura une cotisation horaire de 1,45 € et paiera 2 015 euros pour le semestre de janvier à juillet. Par ailleurs, les familles ayant des ressources inférieures au montant plancher (687,30 € par mois en 2018) payent les cotisations associées à ce plancher, celles ayant des revenus supérieurs au montant plafond (7 145 € par mois en 2018) paient au maximum les cotisations liées à ce montant.

Tableau 1 : Montant plancher et plafond pour l'année 2018

	Montant plancher	Montant plafond
Revenu mensuel	687,30	7 145
Revenu annuel	8 247,60	85 740

Tableau 2 : Cotisation horaire des familles en fonction du nombre d'enfants pour l'année 2018

Nombre d'enfant(s)	Cotisation horaire pour le plafond	Cotisation horaire pour le plancher
1	0,34	3,57
2	0,27	2,86
3 à 5	0,21	2,14
6 et plus	0,14	1,43

Ces cotisations sont re-calculées si la situation familiale change (cessation d'activité, chômage, congé parental, arrivée d'un nouvel enfant, etc.). Des déductions sont aussi possibles dans des cas particuliers (éviction de la crèche par la ou le médecin, hospitalisation de l'enfant, fermeture de la crèche, etc.). Ces cotisations sont chiffrées et collectées par la Commission Trésorerie-adjointe. Elles sont calculées à la rentrée pour le 1^{er} trimestre (août à décembre) et en début d'année pour le 2nd semestre (janvier à juillet). Les parents doivent payer en début de mois par virement, chèque ou Chèque emploi service universel (CESU).

Chaque année, les cotisations des familles représentent entre 20 et 25 % du budget total de la crèche. La participation des familles au fonctionnement de la crèche permet de réaliser des économies et de faire de la crèche parentale un mode de garde avantageux pour les collectivités. De même, pour compenser le temps que les familles consacrent à son fonctionnement, la crèche Pirouett⁷ leur demande un taux d'effort (cotisation) moins important d'environ 20 % par rapport à un accueil collectif ordinaire à Paris.